

Certificat de Qualification Professionnelle

CQP 1° degré « Animateur périscolaire »

FORMATION CQP – AP 18/19

La formation prépare au **CQP « Animateur périscolaire »** conçu par la *branche professionnelle de l'Animation pour accompagner le développement* de compétences dans le cadre de missions très spécifiques, c'est un certificat de niveau V enregistré au Répertoire National de Certifications Professionnelles.

Il permet aux structures d'accueil de reconnaître et de valoriser les animateurs périscolaires, les professionnaliser répond à une amélioration de la qualité dans l'encadrement des enfants dans les temps périscolaires, d'apporter une proposition d'animations éducatives de loisirs.

Le CQP animateur périscolaire a pour objectif de qualifier les animateurs travaillant sur les temps périscolaires et de valoriser l'accueil périscolaire comme **un temps éducatif à part entière**.

Le CQP animateur périscolaire est un parcours qualifiant, construit en lien avec les situations d'emploi.

Le CQP animateur périscolaire obtenu donne de droit à une unité capitalisable du BPJEPS en 4 UC – Diplôme de Niveau IV – option Loisirs tous publics – UC 4

Objectifs de la formation :

Contribuer à la qualification professionnelle du personnel encadrant les temps périscolaires, des animateurs périscolaires.

Identifier les compétences des stagiaires à travers leurs expériences et les mettre en articulation avec la formation professionnelle.

Développer l'expression écrite et orale des participants à travers leur projet de formation et leurs projets professionnels.

Développer la maîtrise des supports techniques d'animation

Contenus de la formation et déroulement :

La formation s'articule **autour de l'alternance**, de la pratique professionnelle du/de la stagiaire et du cursus de formation en centre.

Organisée autour de trois actes professionnels référencés :

1/ L'accueil des enfants et de leurs familles dans des temps périscolaires

2/ La conception d'un projet d'activités

3/ La conduite d'animation de temps périscolaires en direction des publics enfants

Un temps de formation de positionnement (21 heures)

UC 1 : Accueillir les publics, enfants et familles, dans les temps de loisirs périscolaire (35h en centre - 52h en entreprise)

UC 2 : Concevoir un projet d'animation (63h en centre - 60h en entreprise)

UC 3 : Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants (98h en centre - 88h en entreprise)

La formation prévoit les modalités de certification des compétences, des connaissances et des aptitudes professionnelles pour l'obtention du certificat.

Le/La stagiaire sera accompagné/e dans son cursus de formation par un référent pédagogique et un/e tuteur/trice désigné/e

Dates à confirmer

**du 02 octobre 2018
au 7 juin 2019**

Durée de la formation

217 heures en centre.
200 heures min. en entreprise

Horaires en centre

9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Lieu de formation

**CAMPUS LEO LAGRANGE
20, place du Val D'Aran
31770 COLOMIERS**

Mail : contact@campus-leolagrange.org

Prix pour la formation complète

2170€ soit 10€/h
Pour un nombre minimum de
8 personnes présentes
ou 12 €/h en inscription individuelle
soit un coût total de 2 604 €

Réunions d'informations :

Vendredi 7 septembre 2018 à 10h

Clôture des inscriptions et réception des dossiers :

Vendredi 7 septembre 2018

Positionnement :

Les premiers jours de la
formation

*Un partenariat étroit avec les
employeurs dans
l'accompagnement des
tuteurs/tutrices
Partenaire Local*

Certificat de Qualification Professionnelle
CQP 1° degré « Animateur périscolaire »

CALENDRIER CQP – 2018 2019

Dates	Nb d'heures	UCs
02.10.18 au 05.10.18	4 jours soit 28h	Positionnement UCs 1 2&3
14.11.18 au 16.11.18	3 jours soit 21h	UC 3&1
05.12.18 au 07.12.18	3 jours soit 21h	UC 2
16.01.19 au 18.01.19	3 jours soit 21h	UC 3
30.01.19 au 01.02.19	3 jours soit 21h	UC 2&3
20.02.19 au 22.02.19	3 jours soit 21h	UC 3
21.03.19 au 22.03.19	2 jours soit 14h	UCs 2&3
03.04.19 au 05.04.19	3 jours soit 21h	UC 2
17.04.19 au 19.04.19	3 jours soit 21h	UC 1&2
23.05.19 au 24.05.19	2 jours soit 14h	UCs 2
06.06.19 au 07.06.19	2 jours soit 14h	UCs 1 &2
Total	31 JOURS - 217 HEURES	